



JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE

TRAVAILLE POUR VOUS

Dossier de déclaration pour exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Atelier de maintenance DUMEZ GTM CALÉDONIE

Aout 2025

DÉPARTEMENT : Environnement
Dossiers n° : A001.25033.001

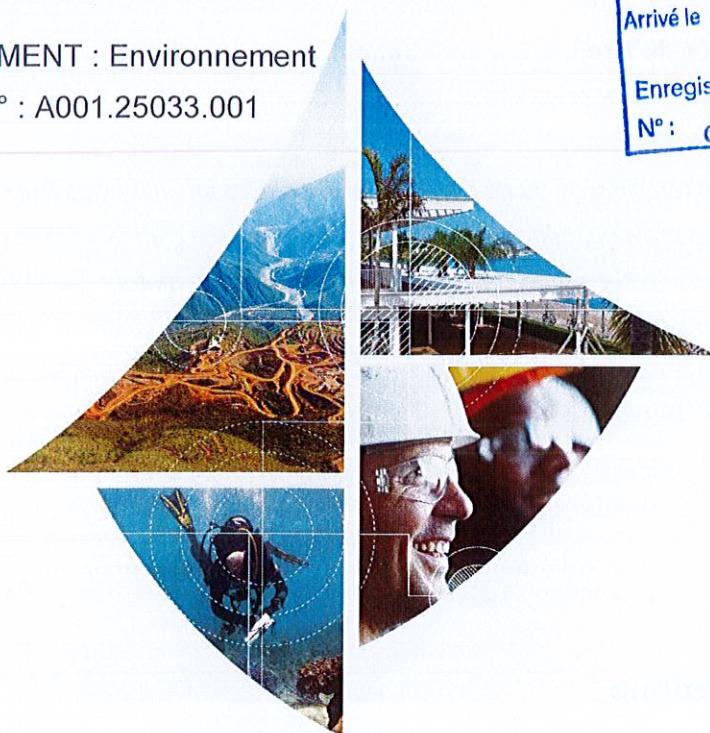
DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ÉNERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Arrivé le - 5 AOUT 2025

Enregistré le : - 7 AOUT 2025

N°: 2025 - DIMENC - 43435

He → JB



Agence Nouméa • 1Bis rue Berthelot, BP 3583, 98846 Nouméa Cedex
Tél. (687) 28 34 80 • Fax (687) 28 83 44 • secretariat@soproner.nc

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2015 par

GINGER
SOPRONER



Évolution du document

Vers.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études	Description des mises à jour
1	07/2025	Nicolas GUIGUIN	Caroline CAILLETON	Création du document
2	08/2025			Prise en compte commentaires client

Table des matières

1. Avant-propos	4
1.1 Cadre du document.....	4
1.2 Renseignements concernant le demandeur	4
2. Présentation du site.....	4
2.1 Localisation	4
2.2 Installations existantes	6
2.3 Description des installations	7
2.4 Environnement de l'installation	8
3. Volume de l'activité	9
4. Détail des activités du site.....	11
4.1 Politique environnement et qualité.....	11
4.2 Zonage et machinerie.....	11
4.3 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables (rubrique 1434)	12
4.4 Installation de nettoyage, dégraissage, décapage de surface (rubrique 2564)	12
4.5 Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur (rubrique 2930-1).....	13
5. Mesures de protection incendie.....	13
6. Gestion des eaux	14
6.1 Eaux pluviales.....	14
6.2 Eaux usées.....	14
7. ANNEXES.....	16

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du site.....	5
Figure 2 : PUD de Nouméa.....	6
Figure 3 : Bâtiments existants	7
Figure 4 : Zonage du site	8
Figure 5 : Plan de l'environnement du bâtiment projeté dans un rayon de 100 m (Annexe 3).....	9
Figure 6 : Schéma de principe de la répartition des activités du futur atelier de maintenance.....	11
Figure 7 : Fontaine de lavage existante.....	12
Figure 8 : Schéma de principe du raccordement/traitement des eaux usées (Annexe 3).....	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristique des terrains	5
Tableau 2 : Nomenclature des installations classées de la totalité du site	9
Tableau 3 : Vérification du dimensionnement de la microstation	15

Liste des annexes

Annexe 1 : Formulaire de déclaration ICPE

Annexe 2 : Ridet et KBIS du demandeur

Annexe 3 : Plans de principe d'aménagement : plan de masse (1/1 000^e), plan projet RDC (1/200^e), plan R+1 et toiture (1/200^e), façades et coupes (1/100^e et 1/250^e), plan de gestion des eaux (1/500^e), plan de la bande des 100 m (1/1 500^e), plans techniques de sécurité incendie au 1/70^e et 1/100^e.

Annexe 4 : Liste des produits stockés et utilisés et des machines travaillant le métal

1. Avant-propos

À la suite des sinistres dont DUMEZ GTM CALEDONIE a été victime durant la crise institutionnelle de mai 2024 en Nouvelle-Calédonie, l'entreprise souhaite réaliser la construction d'un atelier de maintenance sur le terrain actuel de JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE. Cet atelier permettra de recevoir des bureaux, un atelier mécanique et des pièces de stockages.

1.1 Cadre du document

Le site concerné par le projet de construction est actuellement classé au nom de Jean Lefebvre Pacifique (JLP) en tant que déclaration ICPE selon les récépissés de déclaration n°CS10-3160-SI-1762/DIMENC du 13 juillet 2010 et n°CS13-3160-SI-1932/DIMENC du 31 juillet 2013.

Le présent document vise à actualiser le classement ICPE du site au regard de la dernière version de la nomenclature en vigueur en Province Sud : Délibération n° 805-2021/BAPS/DIMENC du 12 octobre 2021 modifiant la délibération n° 274-2011/BAPS/DIMENC du 1er janvier 2011 définissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en incluant le projet d'atelier de véhicules de DUMEZ GTM CALEDONIE.

Le formulaire de déclaration d'exploitation F_499.01 est présenté en annexe 1 du présent document.

1.2 Renseignements concernant le demandeur

Maitre d'ouvrage	Jean Lefebvre Pacifique (JLP)
Signataire	Laurent-Emmanuel DIEU Président +687 41 43 73 laurent-emmanuel.dieu@dumez.nc
Siège social	26 rue Fernand Forest – ZI DUCOS 98846 Nouméa
Assistant maîtrise d'ouvrage	SODIM PACIFIQUE
Responsable du suivi du dossier	Constance de CARNÉ-CARNAVALET Responsable d'affaires +687 77 64 15 constance.decarnecarnavalet@sodim-pacifique.nc

Le Ridet et le kbis de la société demandeuse sont présentés en annexe 2 du présent document.

2. Présentation du site

2.1 Localisation

La zone d'étude se situe sur la commune de Nouméa, rue Fernand Forest à Ducos sur un terrain occupé par les sociétés Jean Lefebvre Pacifique et SOGEA PACIFIQUE, à proximité des quatre bâtiments déjà abrités sur le terrain. Afin d'agrandir le terrain et d'éloigner les limites de propriété du projet de bâtiment, le terrain accolé au terrain du site (lot n°644-PIE) est en cours de rachat (Figure 1 ; Tableau 1).

Les coordonnées géographiques du projet en Lambert 91-93 RGNC sont les suivantes :

X : 446 580 ; Y : 217 874

Tableau 1 : Caractéristique des terrains

	N° inventaire	N°lot	Section cadastrale	Commune	Propriétaire
Terrain existant	649 539-2483	387	INDUSTRIEL DE DUCOS	NOUMEA	PRIVE
Terrain racheté	446 217-5817	644 PIE	INDUSTRIEL DE DUCOS	NOUMEA	PRIVE

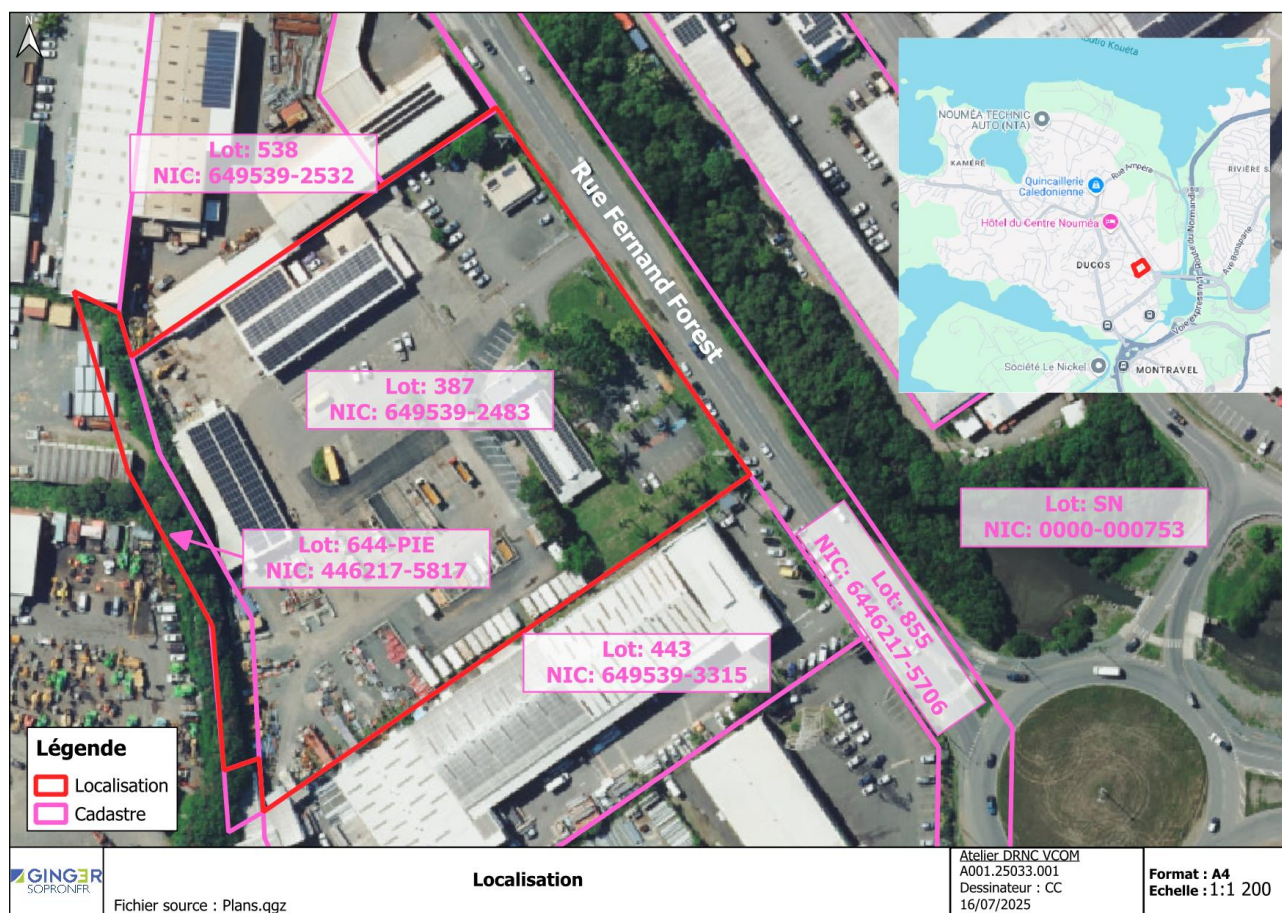


Figure 1 : Localisation du site

Au niveau du PUD de la commune de Nouméa (version en vigueur du 9/11/2023 approuvé par la délibération n°2-2020/APS du 13/02/2020 et modifié par les délibérations n°71-2021/APS du 20/10/2021, n°8-2023/APS du 16/02/2023 ainsi que n°91-2023/APS & n°92-2023/APS du 9/11/2023), le site est situé en zone UAE2 qui correspond à une zone d'activités économiques diverses et appartient au sous-secteur UAE2n où les activités à nuisances importantes sont interdites (notamment ICPE à titre d'autorisation pouvant générer des bruits, poussières ou activités de nuit) (Figure 2).

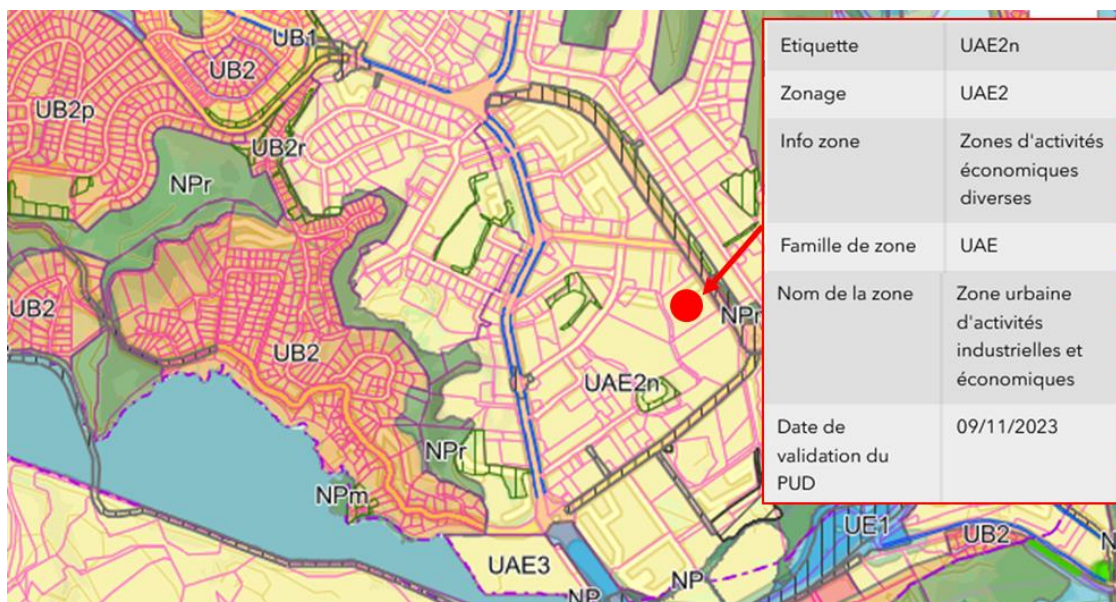


Figure 2 : PUD de Nouméa

2.2 Installations existantes

Le projet se situe sur un terrain accueillant déjà 4 autres bâtiments :

- Bâtiment dédié au personnel de Jean Lefebvre Pacifique ;
- Des bureaux accueillant Jean Lefebvre Pacifique et SOGEA PACIFIQUE ;
- Un atelier mécanique qui sera déconstruit ;
- Un bâtiment de stockage de pièces mécaniques.

Le projet d'atelier mécanique du présent dossier sera positionné contre ce dernier bâtiment.



Figure 3 : Bâtiments existants

2.3 Description des installations

Le projet d'atelier maintenance regroupera des bureaux et un atelier mécanique.

Les bureaux seront en RDC et R+1, de type individuels ou partagés, ils seront également équipés de sanitaires, de locaux techniques et d'un réfectoire.

L'atelier sera entièrement situé en RDC sans installations en R+1, avec également un local de charge de batteries, un atelier de soudure et des stockages intérieurs et extérieurs.

L'ensemble de ces éléments est reporté sur les plans de principe d'aménagement (Annexe 3).

Le personnel sera composé de 17 à 20 personnes, réparties ainsi :

- 1 directeur matériel ;
- 1 contrôleur de gestion ;
- 1 responsable matériel ;
- 2 chefs d'atelier ;
- 1 chef de parc ;
- 1 magasinier ;
- 1 préparateur de commande
- 1 chef d'équipe ;
- 9 à 11 mécaniciens.

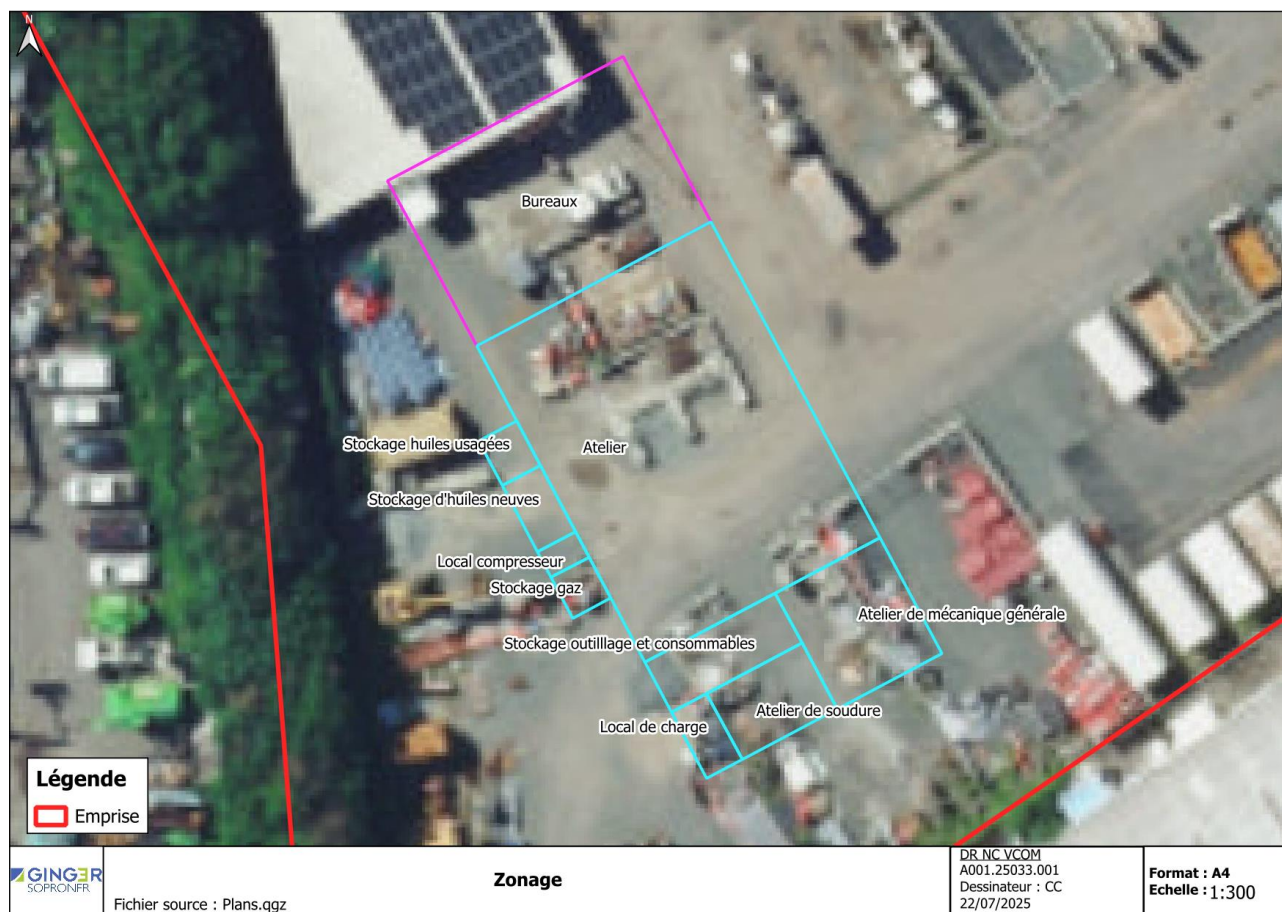


Figure 4 : Zonage du site

2.4 Environnement de l'installation

Le bâtiment projeté est situé dans une zone industrielle ou commerciale, sur un terrain où coexistent déjà plusieurs bâtiments (Figure 5).

Aucun plan ou cours d'eau, ou établissement public n'est situé dans un rayon de 100 m autour du bâtiment projeté.

Il est entouré de plusieurs bâtiments tiers, principalement des magasins recevant du public, des docks de stockage ou des garages recevant également du public. Parmi ceux-ci, trois bâtiments sont classés en tant que déclaration ICPE, à savoir :

- L'ancien atelier du site, voué à être détruit ;
- Le site d'entretien mécanique de Maintenance Calédonie Services à l'Ouest du bâtiment ;
- Le site d'entretien mécanique d'Autopoint au Sud-Est du bâtiment ;

Une seule voie de communication est présente au sein de la zone tampon des 100 m autour du bâtiment, à savoir une voie à chaussée unique reliée à la rue Eiffel à l'Ouest du site.

A noter également la présence de plusieurs bornes incendies dans le secteur et notamment 1 dans un rayon de 140 m autour du bâtiment, au Sud-Est de celui-ci.

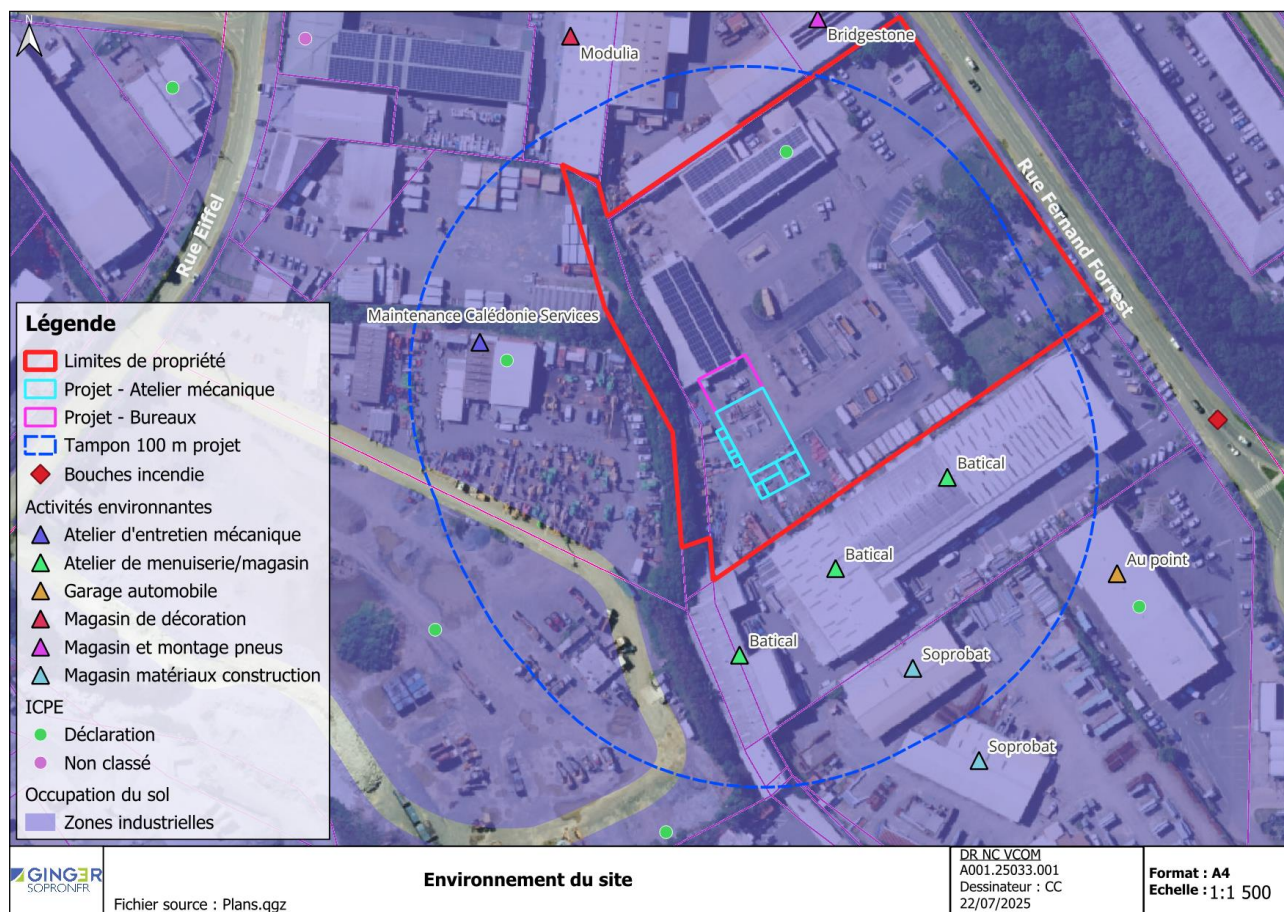


Figure 5 : Plan de l'environnement du bâtiment projeté dans un rayon de 100 m (Annexe 3)

3. Volume de l'activité

La nature et le volume des activités justifiant ce classement sont repris dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Nomenclature des installations classées de la totalité du site

N° Rubrique ICPE	Activités/substance	Seuil	Régime actuel	Régime futur
1434	Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution de -)	Installations de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur. Le débit maximum équivalent de l'installation étant de : $De = 2,2 \text{ m}^3/\text{h}^{(1)}$ $1 \text{ m}^3/\text{h} \leq De \leq 50 \text{ m}^3/\text{h}$ <i>(ancienne capacité : $1,6 \text{ m}^3/\text{h}$)</i>	D	D
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc...) par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	Le volume total des cuves de traitement est de 400 L, soit $200 \text{ L} \leq V < 1\,500 \text{ L}$	-	D
2930-1	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur	La surface de travail étant de 537 m^2 , soit $200 \text{ m}^2 < S < 2\,000 \text{ m}^2$ <i>(ancienne capacité : $1\,835 \text{ m}^2$)</i>	D	D
1131	Toxiques (Emploi ou stockage de substances ou préparations)	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est de $0,005 \text{ t}^{(2)}$, soit $Q < 1 \text{ t}$	-	NC

N° Rubrique ICPE	Activités/substance	Seuil	Régime actuel	Régime futur
1172	Dangereux pour l'environnement - A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances)	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 11,54 t ⁽²⁾ , soit $Q < 20 \text{ t}$	-	NC
1220	Oxygène (emploi et stockage d' -)	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 0,0313 t ⁽³⁾ , soit $Q \leq 2 \text{ t}$	-	NC
1411-2	Gazomètres et réservoirs de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 0,00002 t ⁽²⁾ , soit $Q < 1 \text{ t}$	-	NC
1418	Acétylène (stockage ou emploi de l' -)	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 25,61 kg ⁽⁴⁾ , soit $Q < 100 \text{ kg}$ <i>(ancienne capacité : 20 kg)</i>	NC	NC
1432-A	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de -).	La quantité totale équivalente de liquides inflammables de catégorie A susceptible d'être présente étant de 0,002t ⁽²⁾ , soit $Q_e < 10 \text{ t}$	-	NC
1432-B		La quantité totale équivalente de liquides inflammables susceptible d'être présente étant de 4,001 m ³⁽⁵⁾ , soit $Q_e < 5 \text{ m}^3$ <i>(ancienne capacité : 4 m³)</i>	NC	NC
2560	Métaux et alliages (travail mécanique des -)	La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant de 2,45 kW ⁽⁶⁾ , soit $P \leq 50 \text{ kW}$	-	NC
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	La capacité maximale admissible de l'ouvrage étant de 36 eqH, soit $C_{eh} \leq 50 \text{ eqH}$	-	NC
2920	Réfrigération ou compression (installations de -) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa	La puissance absorbée étant de 0,033 MW ⁽⁷⁾ , soit $P \leq 10 \text{ MW}$ <i>(ancienne capacité : 0.0179 MW)</i>	NC	NC
2925	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d' -), avec charge produisant de l'hydrogène	La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération est de 0,72 kW ⁽⁸⁾ , soit $P \leq 50 \text{ kW}$	-	NC

(1) Soit deux pompes à gasoil de débit 8 m³/h et 3 m³/h et donc respectivement de débit équivalent, selon la rubrique 1430, de 1,6 m³/h et 0,6 m³/h, soit 2,2 m³/h

(2) Détail des produits présenté en annexe 4

(3) Soit un stockage de 22 m³ d'oxygène de densité relative 1,1 = 31,29 kg

(4) Soit un stockage de 22 m³ d'acétylène de densité relative 0,9 = 25,61 kg

(5) Soit une cuve de 20 000 L de gasoil et donc une quantité équivalente de (20/5=) 4 m³

(6) Détail des équipements présenté en annexe 4

(7) Soit une installation de compression de 10⁶ Pa et 22 kW et une seconde installation de 10⁶ Pa et 11 kW, soit 33 kW

(8) Soit deux chargeurs de batterie de (12V*15A =) 0,18 kW chacune et un chargeur de (24V*15A =) 0,36 kW = 0,72 kW

A noter qu'au vu de l'abrogation au 1^{er} juin 2015 des phrases de risques R au profit des phrases de danger H dans la réglementation métropolitaine, la plupart des fiches de sécurité récentes ne mentionnent plus les phrases de risque R utilisées pour établir certains classement ICPE des substances et mélanges en Nouvelle-Calédonie. Afin de correspondre au mieux à la nomenclature locale, le guide technique réalisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire et par INERIS a été utilisé afin de traduire les phrases de danger H en phrases de risque R¹.

Au regard de la Délibération n°805-2021/BAPS/DIMENC du 12 octobre 2021 modifiant la délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} janvier 2011, la totalité du site est classée sous le régime de la déclaration selon les rubriques 1434, 2564, 2930-1.

Les installations projetées ne sont cependant concernées que par les rubriques 2564 et 2930-1.

¹ Ministère de la transition écologique et solidaire, INERIS, (2020). Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Guide technique.

4. Détail des activités du site

4.1 Politique environnement et qualité

Le site est encadré par plusieurs règles et aménagements internes concernant la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Les mécaniciens nettoient leur zone de travail après chaque intervention et un nettoyage complet est fait tous les vendredi après-midi en limitant l'usage de l'eau.

Les déchets souillés sont jetés dans la poubelle prévue à cet effet. Lorsqu'elle est pleine, il est demandé à Viva Environnement de venir la récupérer.

L'ensemble des bordereaux de suivi des déchets sont transmis au responsable HSE qui tient à jour un tableau de suivi des déchets dont les informations sont recoupées trimestriellement avec celles de Viva Environnement.

Le site est équipé de kits antipollution et d'un bac contenant de la terre de diatomée en cas de pollution.

La cuve de gasoil est équipée d'un système de détection de fuite avec alarme.

4.2 Zonage et machinerie

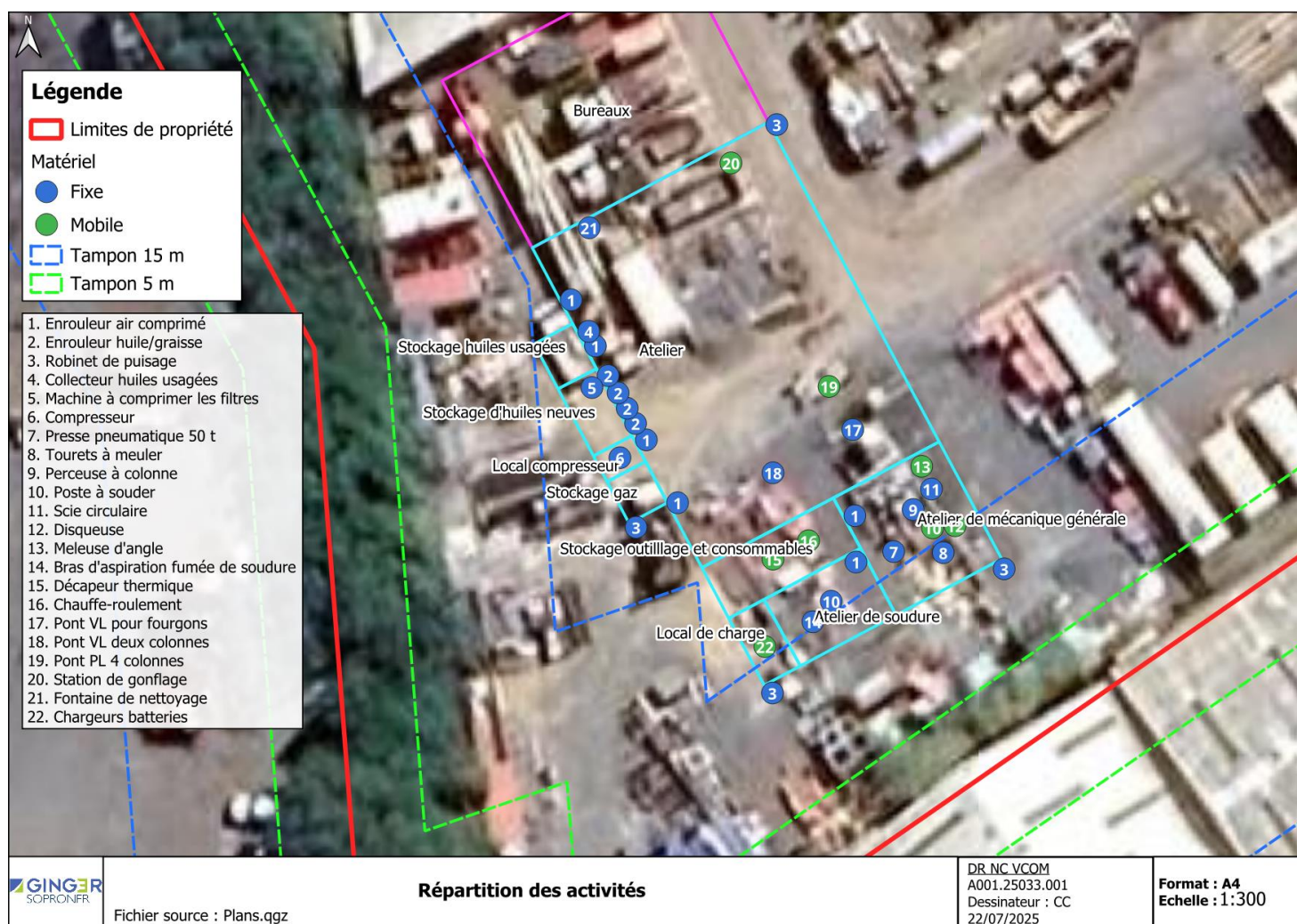


Figure 6 : Schéma de principe de la répartition des activités du futur atelier de maintenance

Le porjet sera divisé en 7 locaux :

- Une zone d'atelier de mécanique générale de 70 m² ;
- Un atelier d'entretien et de réparation composé de 4 baies (2 de 90 m² et 2 de 126 m²), chacune possédera sa propre entrée fermée par rideaux métalliques ou portes coulissantes ;

- Un stockage d'outillages communs et de consommables de 35 m² ;
- Un atelier de soudure de 35 m² ;
- Un local de charge de 13 m² ;
- Des stockages extérieurs comprenant :
 - o Les stockages d'huiles neuves et usagées respectivement de 15 et 10 m² ;
 - o Le local compresseur de 5 m² ;
 - o Le stockage gaz de 9 m² qui présentera des bouteilles d'argon, d'acétylène, d'azote et d'oxygène.
- Des bureaux en RDC et R+1.

L'atelier de maintenance sera équipé d'outils de machinerie fixes et mobiles répartis ainsi :

- L'atelier de mécanique générale sera équipé d'une perceuse à colonne, d'un touret à meuler, d'un petit poste à souder, d'une presse pneumatique, d'une disqueuse, d'une meuleuse d'angle, d'une scie circulaire ;
- L'atelier de réparation des véhicules et engins sera, quant à lui équipé d'une station de gonflage, d'une fontaine de nettoyage/dégraissage et de trois ponts :
 - o Un pont véhicule léger deux colonnes et un pour fourgon ;
 - o Un pont poids lourd quatre colonnes.
- L'atelier de soudure sera équipé d'un poste à souder et d'un bras d'aspiration de la fumée de soudure ;
- Le stockage d'outillages sera équipé d'un chauffe-roulement et d'un décapeur thermique ;
- Le stockage d'huiles neuves sera équipé d'une machine à comprimer les filtres, des systèmes de distribution d'huile seront installés entre les stockages et l'atelier ;
- Le local compresseur, sera équipé de deux compresseurs.

Des systèmes de distribution d'air comprimé seront installés dans l'atelier, la mécanique générale et l'atelier de soudure.

4.3 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables (rubrique 1434)

Historiquement, le site est équipé de deux pompes de remplissage distribuant du gasoil (produit inflammable de catégorie B selon le rubrique 1430) pour les engins et véhicules. Ces pompes sont situées à l'extérieur du projet de bâtiment concerné par le présent dossier (Figure 3). Le débit de ces deux pompes est de :

- 8 m³/h, soit un débit équivalent de (8/5=) 1,6 m³/h ;
- 3m³/h, soit un débit équivalent de (3/5=) 0,6 m³/h.

Le présent projet ne modifie pas la position, le débit ou la fonction de ces pompes.

4.4 Installation de nettoyage, dégraissage, décapage de surface (rubrique 2564)

Historiquement, le site est équipé d'une fontaine de lavage située au sein du dock de stockage (Figure 7).



Figure 7 : Fontaine de lavage existante

Le présent projet implique la mise en place d'une seconde fontaine de lavage dans le nouvel atelier.

Ces deux fontaines présentent une capacité de 200 L chacune. Elles fonctionnant avec le produit AS ECO 50, ne présentant pas les phrases de risques R40, R45, R46, R49, R60, R61, mais contenant des solvants organiques (Hydrocarbures C11-C14 et C10-C13).

Ces fontaines doivent être positionnées sur des bacs de rétention adaptés dont le volume est conforme à la délibération n°730-2008/BAPS du 19/09/2008 relative aux installations classées pour l'environnement fixant les prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration dans la rubrique 2564, à savoir 100% de la capacité du réservoir, soit 200 L.

Conformément à la délibération n°730-2008/BAPS du 19/09/2008 l'implantation de la nouvelle cuve sera réalisée à plus de 5 m des limites de propriété et ne sera pas surmontée de locaux occupés par des tiers (Figure 6).

4.5 Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur (rubrique 2930-1)

La zone d'atelier de réparation et d'entretien de véhicule et engins à moteur comprend la zone d'atelier en elle-même constituée de quatre baies d'une surface de 432 m² ainsi que deux autres locaux ouverts sur cette zone :

- L'atelier de mécanique générale de 70 m² ;
- Le stockage d'outillages communs et de consommables de 35 m² ;

Selon la délibération n°707-2008/BAPS du 19 septembre 2008, l'activité d'atelier doit être éloignée de 15 m des limites de propriété. Suite au rachat du terrain à l'Ouest du site, l'activité d'atelier se situe à une distance de la limite cadastrale supérieure à cette contrainte sauf sur une partie de la façade sud du bâtiment au niveau de l'atelier de mécanique générale.

Au plus proche les murs de ce local, ouvert sur les baies de l'atelier d'entretien, se situent à 11,7m de la limite cadastrale.

Ce non-respect de la contrainte réglementaire amène donc à prévoir, en compensation, la mise en œuvre d'un mur CF1h (équivalent à une distance de 5 m d'air libre) sur la façade de l'atelier qui est concernée (plan technique de sécurité incendie, annexe 3). Cette mesure dérogatoire a fait l'objet d'une validation par le bureau de contrôle SOCOTEC.

Le sol de locaux sera étanche et incombustible.

Les produits polluants stockés sur site seront positionnés sur bac de rétention dimensionnés de façon à respecter les prescriptions de l'article 2.10 de la délibération n°707-2008/BAPS du 19 septembre 2008.

5. Mesures de protection incendie

Au titre de la réglementation provinciale des ICPE, le bâtiment projeté est classé en déclaration pour les rubriques :

- 2564 : Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc...) ;
- 2930-1 : Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur.

À noter que le site global est également classé pour la rubrique 1434 : Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution de -).

Le projet de bâtiment a donc été conçu afin de respecter les obligations réglementaires en termes de sécurité incendie qui sont imposées par :

- La délibération n° 730-2008/BAPS du 19 septembre 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement fixant les prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration dans la rubrique n° 2564 - Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (Métaux, matières plastiques, etc.)
- La délibération n° 707-2008/BAPS du 19 septembre 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement fixant les prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration dans la rubrique n° 2930 - ateliers d'entretien et de réparations de véhicules et engins à moteur.

De plus, le projet est concerné par les textes réglementaires suivants :

- Protection des travailleurs : délibération n°34/CP du 23 février 1989 relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène et notamment la section 7 du titre II relative à la prévention des incendies ;
- Dispositions générales du code du travail français applicables en complément en matière de prévention incendie.

L'ensemble des contraintes réglementaires considérées a été compilé dans une notice sécurité incendie ICPE / ERT. Les plans techniques de sécurité incendie de cette note sont présentés en annexe 3.

Enfin, il est à souligner qu'une borne incendie est située dans un rayon de moins de 200 m autour de l'installation, à l'est du site, et une autre est située à 250 m au sud du site.

6. Gestion des eaux

Le plan de principe de la gestion des eaux usées et pluviales du site est joint en Annexe 3.

6.1 Eaux pluviales

Le sol des aires de travail du nouvel atelier est étanche et incombustible.

Il est équipé de manière à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les matières répandues accidentellement. Pour cela un seuil surélevé par rapport au niveau du sol ou tout dispositif équivalent les sépare de l'extérieur ou d'autres aires ou locaux.

Les eaux internes et externes seront séparées et les eaux seront confinées au niveau du séparateur-déboureur d'hydrocarbures. Les eaux en sortie du déboureur séparateur d'hydrocarbure seront raccordées au nouveau réseau d'eaux pluviales. Le séparateur d'hydrocarbure ne sera pas équipé de By-pass.

Le dimensionnement est réalisé selon la norme NF EN 852-2.

Le type de déversement d'effluents sera de catégorie « a » correspondant aux ateliers de mécanique.

Le séparateur d'hydrocarbure sera de classe S – I – P. (Teneur maximale en hydrocarbures résiduels de 5mg/l).

La taille nominale est calculée suivant la formule : $TN = (QR + fx \cdot QS) \cdot fd$

Avec :

- TN : Taille nominale du séparateur calculée
- QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde. $QR=0\text{l/s}$.
- fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement. $fx=2$ pour un type d'effluent de catégorie a.
- QS : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde. Il est pris en compte 1 robinet de puisage DN20 soit 1l/s.
- fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés. $fd=1.5$ pour les huiles lubrifiantes (moteur)

$$TN = (0 + 2 \times 1) \times 1.5 = 3 \text{ l/s}$$

Le séparateur aura une taille nominale de **3 l/s**.

Le volume du déboureur est calculé suivant la formule : $(200 \cdot TN) / fd = (200 \times 3) / 1.5 = 400 \text{ L}$

Le modèle de déboureur séparateur d'hydrocarbure sera un **3 l/s avec déboureur V200 sans by-pass**.

6.2 Eaux usées

Actuellement les eaux usées sont issues des bureaux de JLP/SOGEA PACIFIQUE, de la zone personnel JLP et de la zone d'atelier. Elles sont toutes dirigées au nord-est de la parcelle pour être traitées par une micro-station d'épuration Aquamax de 36EH.

Les eaux usées du nouveau bâtiment de l'atelier de maintenance seront collectées par un poste de refoulement pour être dirigées vers la microstation existante. Cette dernière est suffisante pour traiter les eaux usées de l'ensemble du site incluant le nouveau bâtiment.

Tableau 3 : Vérification du dimensionnement de la microstation

Base 1 E _{qh} = 150 l/j				
Désignation	Coef correcteurs	Débit l/j	Effectifs	Débit l/j
Personnel de bureau JLP	0,5	75	7	525
Personnel de bureau SOGEA Pacifique	0,5	75	5	375
Personnel de bureau DUMEZ GTM	0,5	75	3	225
Personnel de bureau Pôle maintenance	0,5	75	9	675
Personnel atelier DUMEZ GTM	0,5	75	12	900
Personnel chantier JLP	0,05	7,5	40	300
Personnel chantier SOGEA Pacifique	0,05	7,5	20	150

Q (débit en l/j): 3 150 l/j
Nombre d'équivalent habitant 21 E_{qh}

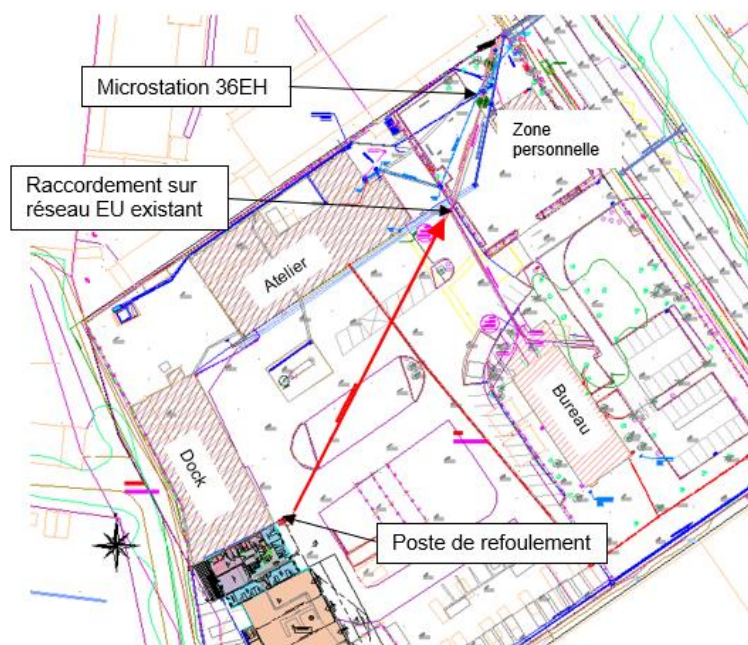


Figure 8 : Schéma de principe du raccordement/traitement des eaux usées (Annexe 3)

7. ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de déclaration ICPE

Annexe 2 : Ridet et KBIS du demandeur

Annexe 3 : Plans de principe d'aménagement :

- Plan de masse au 1/1 000^e,
- Plan projet RDC au 1/200^e,
- Plan R+1 et toiture au 1/200^e,
- Façades et coupes au 1/100^e et 1/250^e,
- Plan de gestion des eaux au 1/500^e,
- Plan de la bande des 100 m au 1/1 500^e,
- Plans techniques de sécurité incendie au 1/70^e et 1/100^e.

Annexe 4 : Liste des produits stockés et utilisés et des machines travaillant le métal

Annexe 1. Formulaire de déclaration ICPE

Réf : F_499.01

Direction de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : ____/____/____

Demande jugée

☐ Complète

☐ Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : _____

Zone PUD : _____

N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

Références cadastrales : _____

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Nationalité : _____
Qualité du demandeur : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : _____
Raison sociale : _____
Forme juridique : _____
Adresse du siège social : _____

☐ N° Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA _____

☐ Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Qualité du signataire : _____

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Responsable du suivi du dossier (*si différent*) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : _____

Commune : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

[illegible]

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. **27.02.30** - Fax **27.23.45**
dimenc@gouv.nc

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)
les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

Colonne
Réservée à
l'administration

- ☐ Formulaire dûment complété, daté et signé
- ☐ Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- ☐ Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- ☐ Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- ☐ Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : Nouméa, le 21 / 07 / 2025

Signature du déclarant :

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

Annexe 2. Ridet et KBIS du demandeur

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET
A la date du lundi 4 août 2025

JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE SA

BP 27844
98863 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise Immatriculé le 10/09/1984

Numéro RID 0 035 618

Raison sociale JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE SA

Sigle, Nom commercial JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE

Forme juridique Société par actions simplifiée

Situation de l'établissement Inscrit depuis le 10/09/1984, déclaré actif au 14/09/1971

Numéro RIDET 0 035 618.001

Enseigne JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE

Adresse 26 rue Fernand Forest
Zone industrielle de Ducos
Nouméa

Activité principale exercée (APE) Travaux publics routiers

Code APE **4211Z** *Construction de routes et autoroutes*

Activités secondaires éventuelles Néant

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.

En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.



N° de gestion 1971B35618

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 28 mai 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 35 618 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation 14/09/1971
Dénomination ou raison sociale **JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 200 000 000,00 Franc Cfp
- Mention n° 8066 du 14/03/2011 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Assemblée générale du Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 08/06/2010 - Poursuite de l'activité
- Mention n° 5374 du 12/12/2012 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Assemblée générale du Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 19/07/2012
Adresse du siège 26 rue Fernand Forest Zone industrielle de Ducos - BP 27844 98863 Noumea CEDEX
Activités principales Réalisation de travaux publics et routiers et toutes activités s'y rattachant.
Durée de la personne morale Jusqu'au 13/09/2070
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms DIEU Laurent-Emmanuel, Joël, Claude
Date et lieu de naissance Le 18/09/1967 à STE ADRESSE
Nationalité Française
Domicile personnel 109 promenade Roger Laroque - Résidence Hilton 98800 Nouméa

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination BDO AUDIT
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 6 rue Jean Jaurès - Immeuble le Grand Théâtre 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zone Industrielle de Ducos Nouméa Nouvelle-Caledonie (Inconnu)
Activité(s) exercée(s) Réalisation de travaux publics et routiers et toutes activités s'y rattachant.
Date de commencement d'activité 14/09/1971
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement zone Industrielle Vavouto Lot 87 98833 Voh
Enseigne NORD EQUIPEMENTS
Activité(s) exercée(s) Travaux publics routiers
Date de commencement d'activité 16/06/2023

N° de gestion 1971B35618

Origine du fonds ou de l'activité

Apport fusion

Mode d'exploitation

Exploitation personnelle

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 2303 du 12/05/2015

Reconstitution des capitaux propres à compter du 31/12/2014

Le registre du commerce de Nouméa

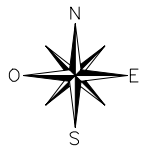


FIN DE L'EXTRAIT



**Annexe 3. Plans de principe d'aménagement :
plan de masse (1/1 000^e), plan projet RDC (1/200^e),
plan R+1 et toiture (1/200^e), façades et coupes
(1/100^e et 1/250^e), plan de gestion des eaux
(1/500^e), plan de la bande des 100 m (1/1 500^e),
plans techniques de sécurité incendie au 1/70^e et
1/100^e.**

EMPRISE BATIMENTS
2 353 m²
EMPRISE DE 12,70 %



DOCK DEMOLI
EMPRISE DE 914 m²

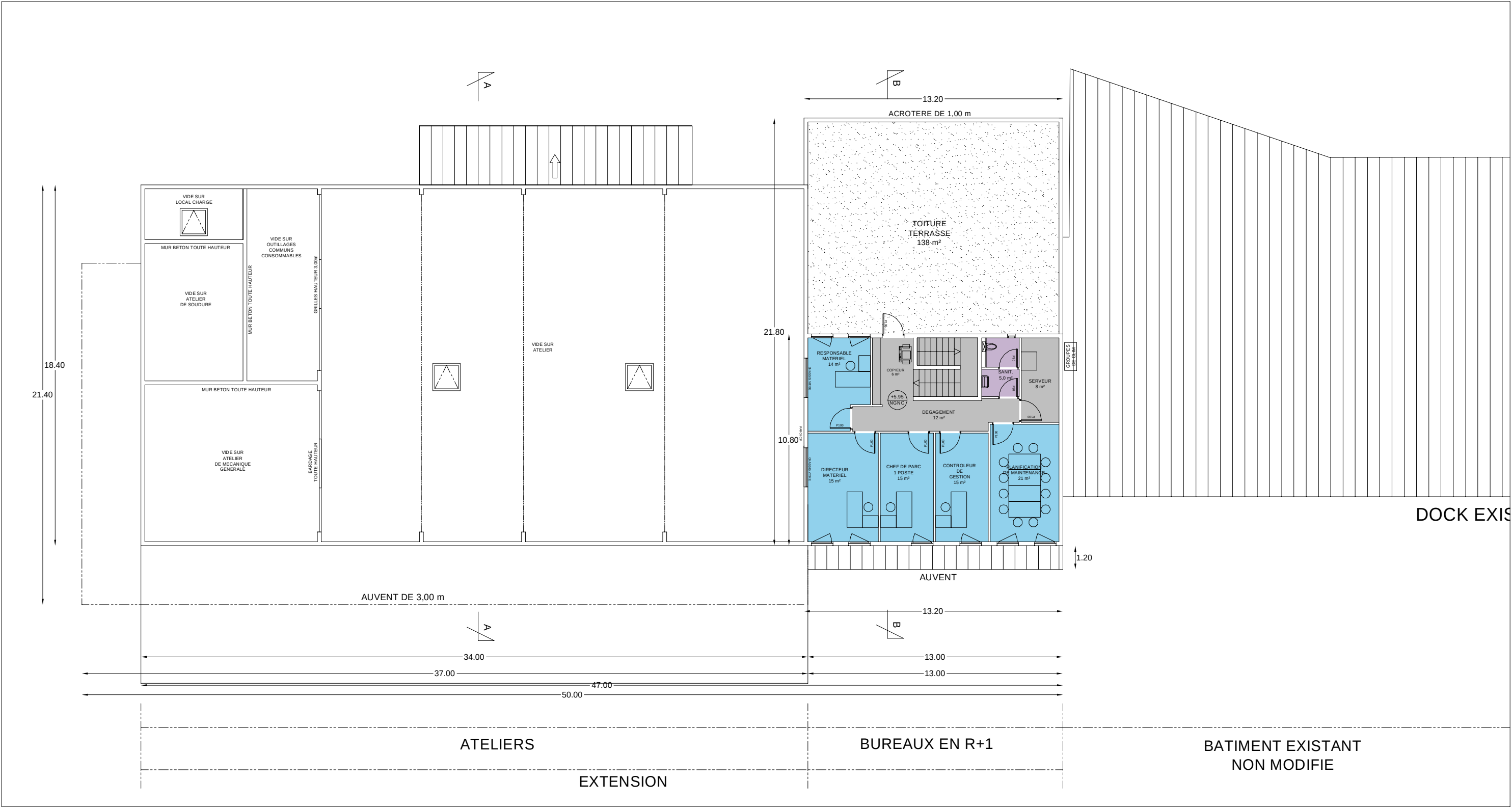
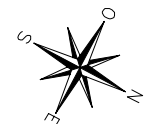
LOCAUX PERSONNEL
EMPRISE DE 125 m²

ATELIERS
EMPRISE DE 747 m²

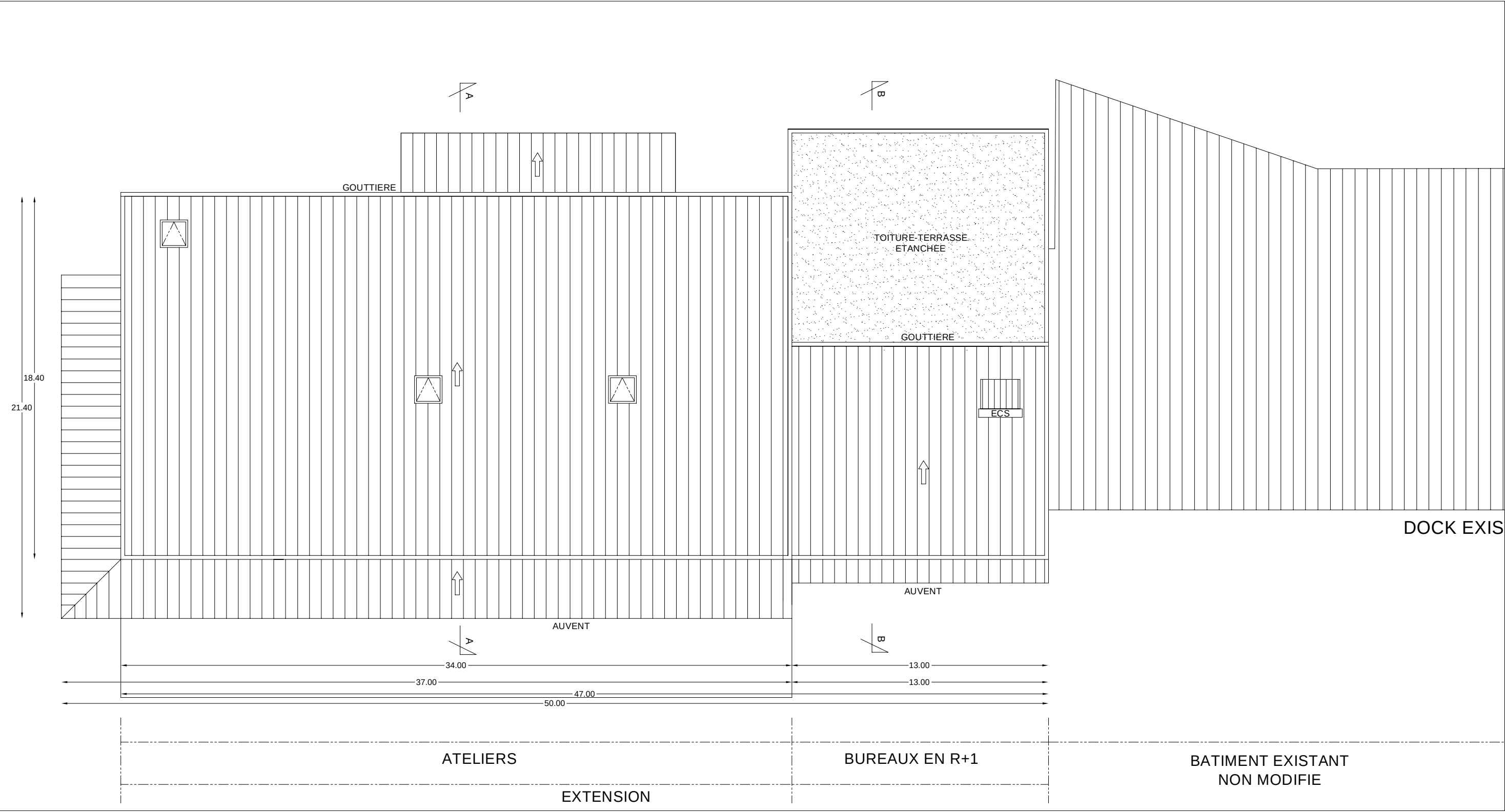
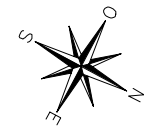
BUREAUX
EMPRISE DE 529 m²

ATELIERS
EMPRISE DE 952 m²



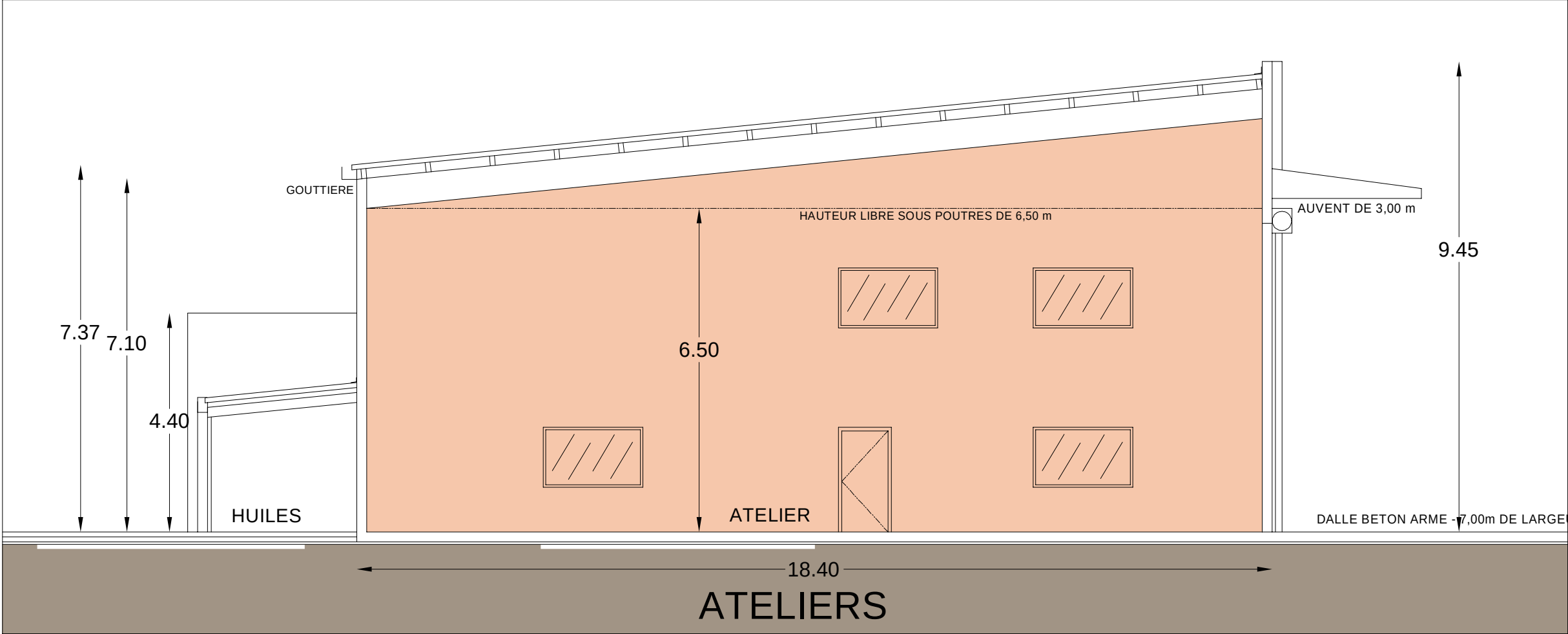


SHOB : 288,00 m²
SHON : 142,50 m²

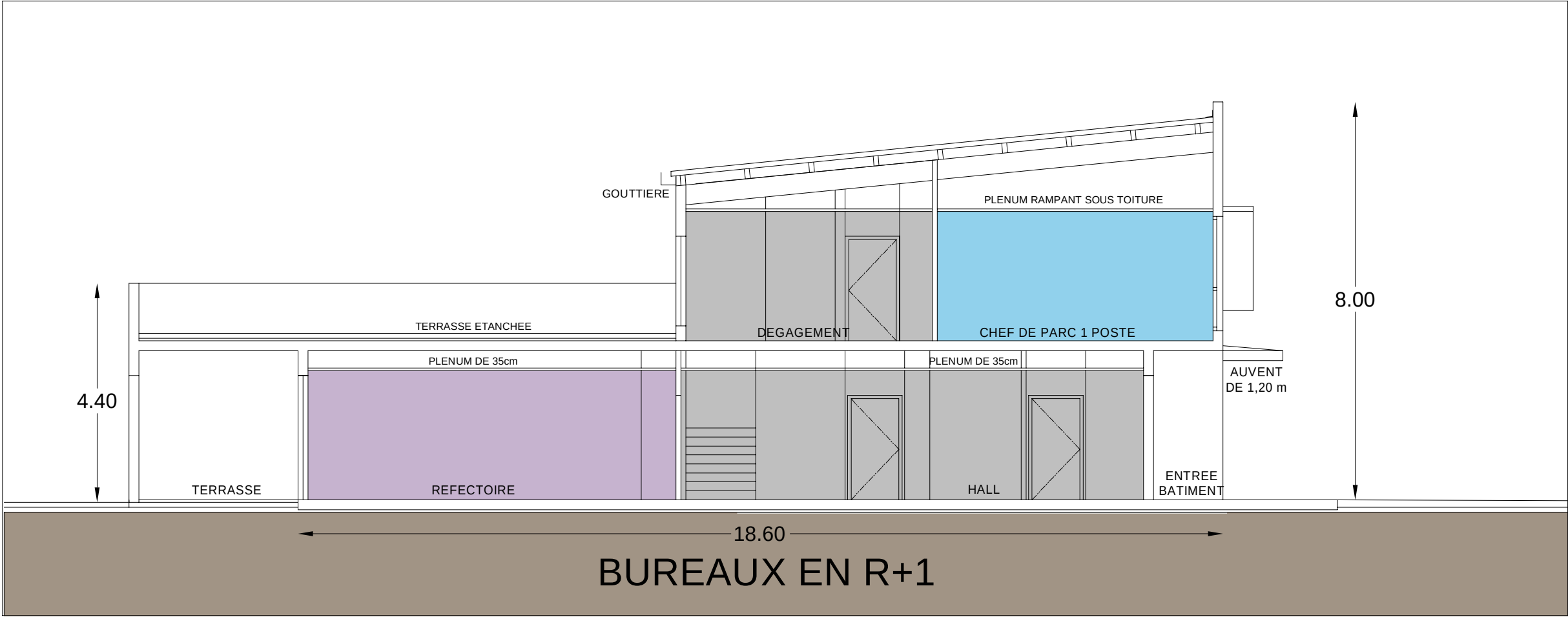


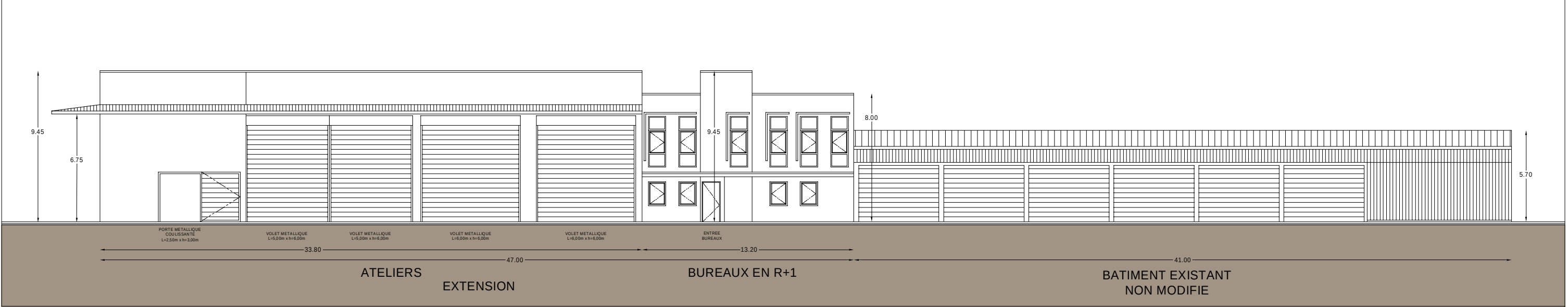
SHOB : 145,00 m²
SHON : 0,00 m²

COUPE AA - 1/100

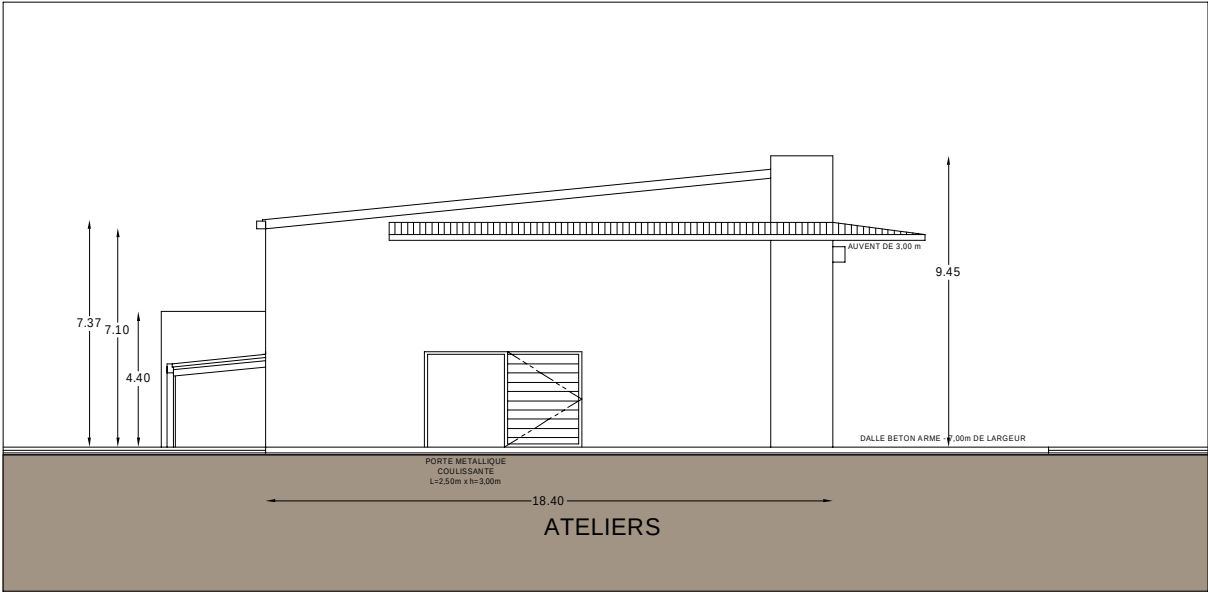


COUPE BB - 1/100

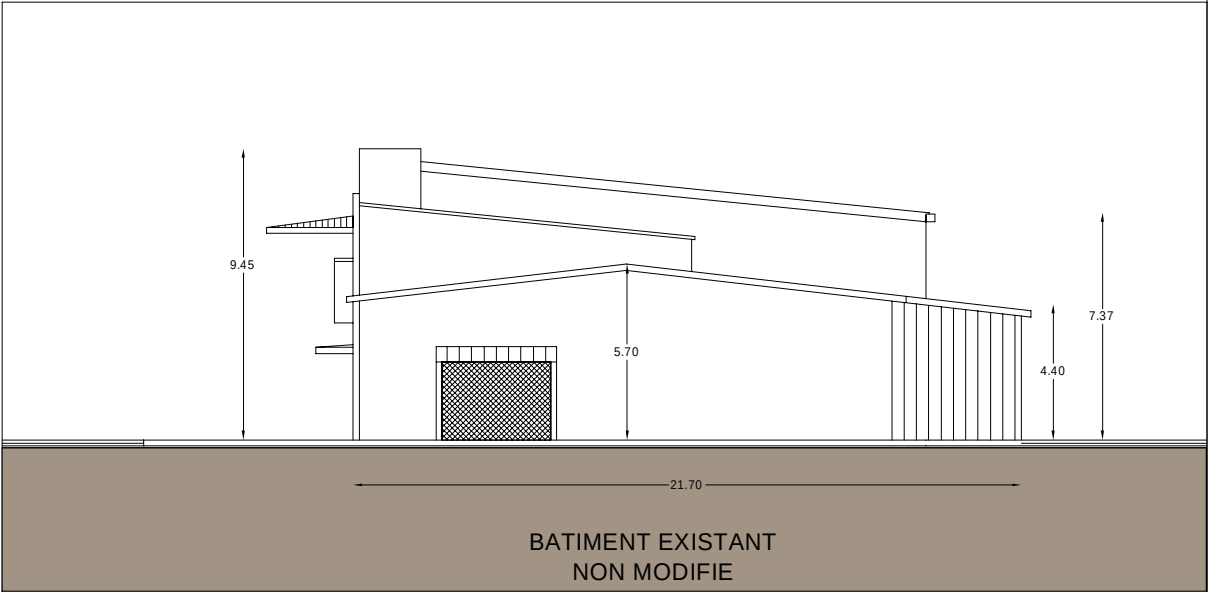




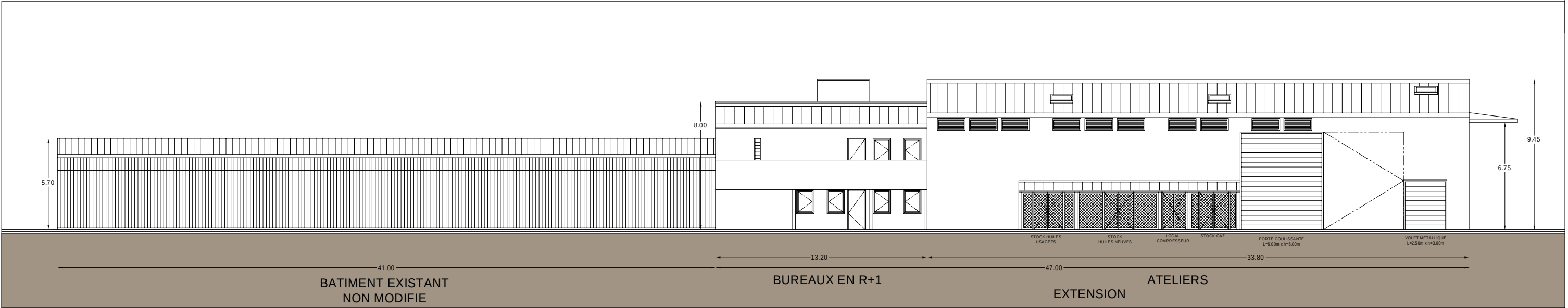
FACADE PRINCIPALE EST - NORD/EST SUR COUR LOGISTIQUE - 1/250



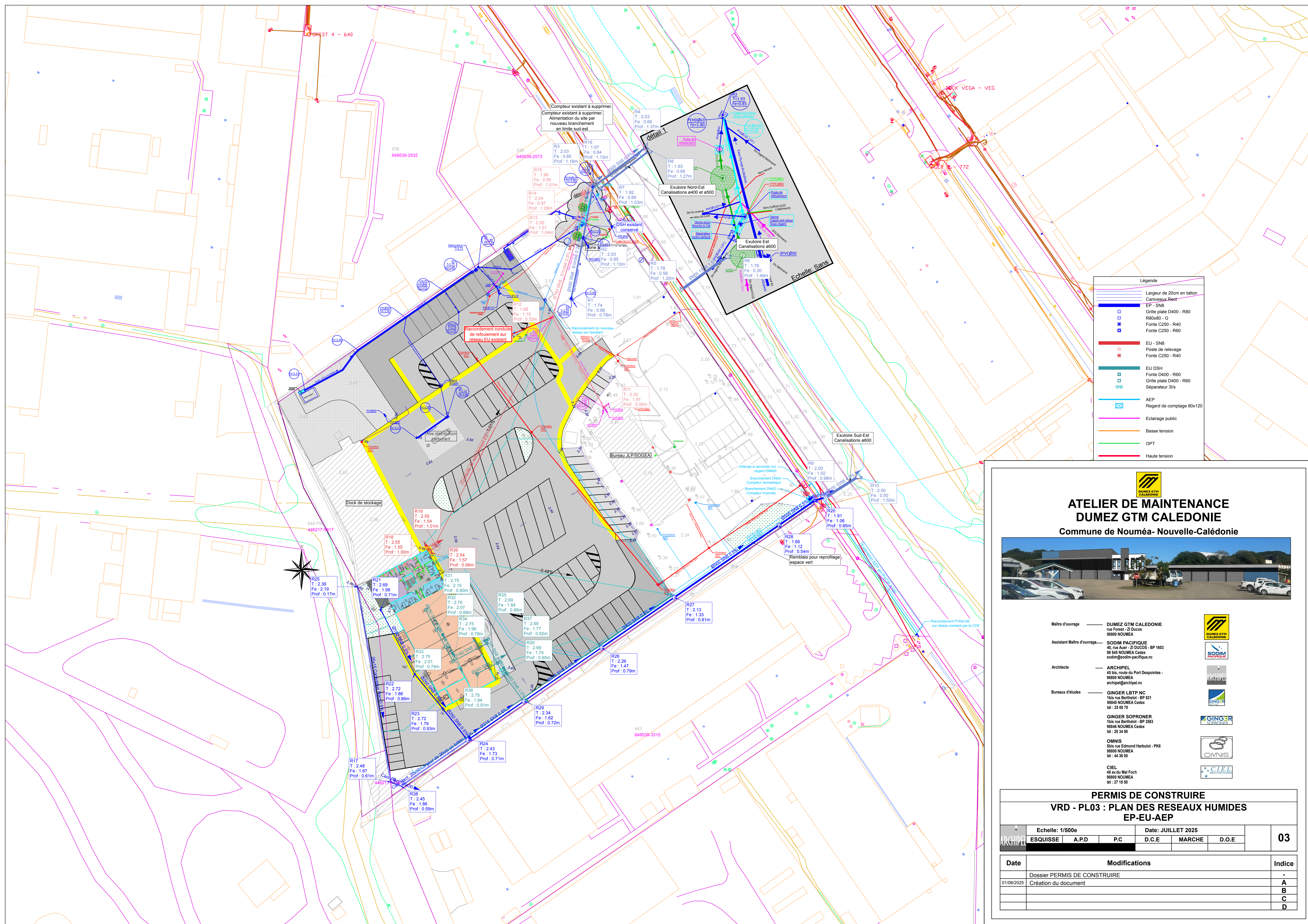
FACADE SUD - SUD/EST - 1/250



FACADE NORD - NORD/OUEST - 1/250



FACADE ARRIERE OUEST - SUD/OUEST - 1/250





ATELIER DE MAINTENANCE DUMEZ GTM CALEDONIE

Commune de Nouméa- Nouvelle-Calédonie



Maitre d'ouvrage ——— DUMEZ GTM CALEDONIE
rue Forest - ZI Ducos
98800 NOUMEA

Assistant Maitre d'ouvrage—— SODIM PACIFIQUE
40, rue Auer- ZI DUCOS - BP 1603
98 545 NOUMEA Cedex
sodim@sodim-pacifique.nc

Architecte ——— ARCHIPEL
45 bis, route du Port Despointes -
98800 NOUMEA
archipel@archipel.nc

Bureaux d'études ——— GINGER LBTP NC
1bis rue Berthelot - BP 821
98545 NOUMEA Cedex
tél : 25 00 70

GINGER SOPRONER
1bis rue Berthelot - BP 3583
98846 NOUMEA Cedex
tél : 23 34 80

OMNIS
5bis rue Edmond Harbulot - PK6
98500 NOUMEA
tél : 44 36 00

CIEL
45 av du Mal Foch
98800 NOUMEA
tél : 27 18 50









PERMIS DE CONSTRUIRE							
VRD - PL03 : PLAN DES RESEAUX HUMIDES EP-EU-AEP							
	Echelle: 1/500e			Date: JUILLET 2025			03
	ESQUISSE	A.P.D	P.C	D.C.E	MARCHE	D.O.E	

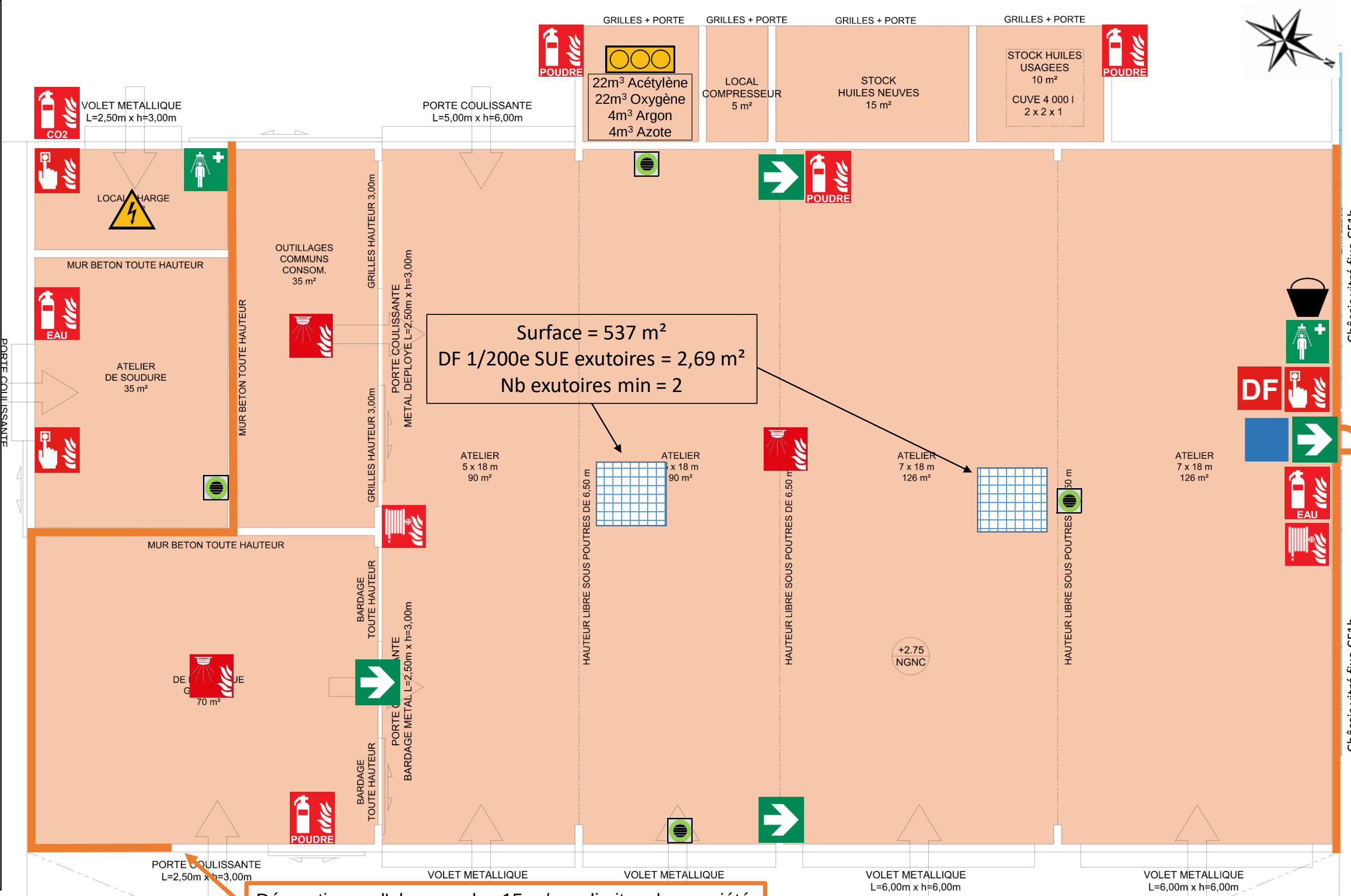
Date	Modifications	Indice
	Dossier PERMIS DE CONSTRUIRE	-
01/08/2025	Création du document	A
		B
		C
		D



PLAN TECHNIQUE DE SECURITE

Légende :

- Chemin d'évacuation avec BAES
- Issue finale
- Douche de sécurité
- Déclencheur manuel d'alarme incendie
- Extincteur à eau pulvérisée
- Extincteur CO2
- Extincteur à poudre
- RIA
- Système de détection automatique incendie
- Commande de désenfumage
- Local gaz
- Local électrique
- Bac à sable
- Consignes de sécurité
- Mur CF1h
- Porte CF1/2h avec ferme porte
- Exutoire de désenfumage
- Diffuseur sonore/ lumineux 100db à 1m



ATELIER DE MAINTENANCE DUMEZ GTM CALÉDONIE

Atelier – RDC

07/2025

Dérogation en l'absence des 15m / aux limites de propriété + distance sécurisée >8m des limites de propriété.

NB : Les implantations des éclairages anti-panique et diffuseurs sonores sont données à titre indicatif et devront être confirmées par l'entreprise après études spécifiques

Niveau sonore admis : 80 dB et jusqu'à 95 dB pour l'atelier de soudure

Phase APD				
X: 446585 ; Y: 217875				
Ech : 1/100				
Ind	date	dessinateur	vérificateur	modifications
00	07/2025	CC	NG	

PLAN TECHNIQUE DE SECURITE

Légende :

Chemin d'évacuation avec BAES

Issue finale

Déclencheur manuel d'alarme incendie

Extincteur à eau pulvérisée

Extincteur CO2

Armoire électrique

Consignes de sécurité

Mur CF1h

Porte CF 1/2h avec ferme porte

Diffuseur sonore 85db à 1m

NB : Les implantations des éclairages anti-panique et diffuseurs sonores sont données à titre indicatif et devront être confirmées par l'entreprise après études spécifiques

Niveau sonore admis : 65 dB

ATELIER DE MAINTENANCE DUMEZ GTM CALÉDONIE
Bureaux – RDC
07/2025

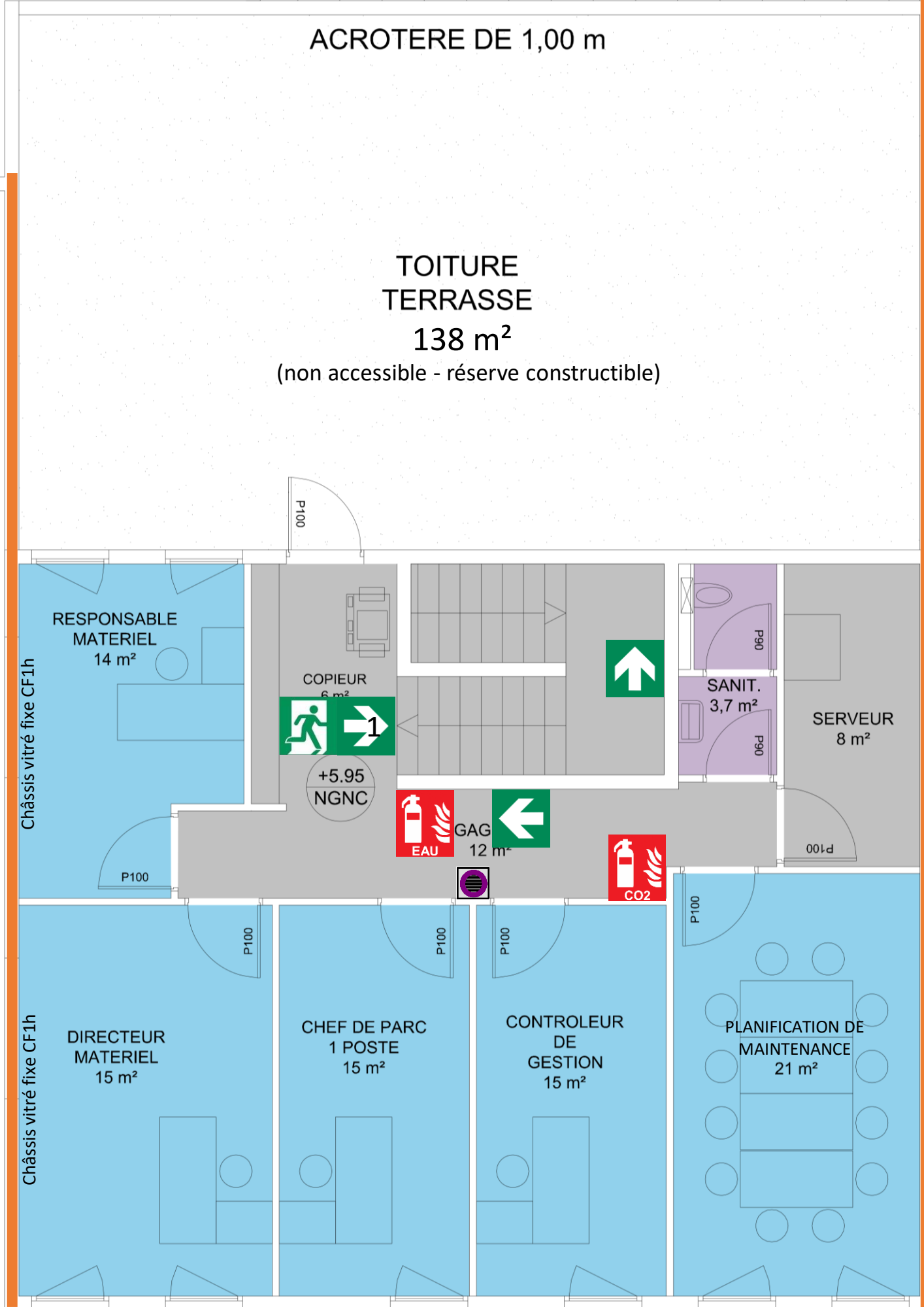


Phase APD				
X: 446585 ; Y: 217875				
Ech : 1/70				
Ind	date	dessinateur	vérificateur	modifications
00	07/2025	CC	NG	

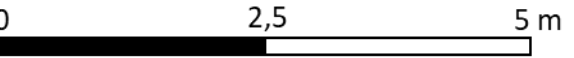
PLAN TECHNIQUE DE SECURITE

Légende :

- Chemin d'évacuation avec BAES
- Issue finale
- Extincteur à eau pulvérisée
- Extincteur CO2
- Mur CF1h
- Diffuseur sonore 85db à 1m



NB : Les implantations des éclairages anti-panique et diffuseurs sonores sont données à titre indicatif et devront être confirmées par l'entreprise après études spécifiques
Niveau sonore admis : 65 dB



ATELIER DE MAINTENANCE DUMEZ GTM
CALÉDONIE

Bureaux – R+1

07/2025

Phase APD				
X: 446585 ; Y: 217875				
Ech : 1/70				
Ind	date	dessinateur	vérificateur	modifications
00	07/2025	CC	NG	



Annexe 4. Liste des produits stockés et utilisés et des machines travaillant le métal

Nom	Volume maximal	Unité	Fournisseur	Local de stockage	Rubriques potentiellement concernées (FDS)	Point d'éclair (FDS)	Rubrique la plus contraignante*	Densité (FDS)	Quantité finale	Unité
Acétylène	22	m ³	gazpac	gaz	1418		1418	0,9	25,61	kg
Oxygène	22	m ³	gazpac	gaz	1220		1220	1,1	0,03129	t
DYNATRANS AC30	5000	kg	total	huilerie	1172 1173		1172	895 kg/m3	5	t
FREINAGE FAIBLE 15	2	L	sfac	magasin conso						
NETTOYANT FREIN 2021600	24	mL	gpn	magasin conso	1172 1173 1432	-12°C	1432-A	0,72	0,0001728	t
WD40	24	mL	bns	magasin conso	1411 1432	47°C	1411	817 kg/m3	0,0000196	t
SAVON PATE ARMA	15	KF	sitac	atelier						
DIELEK	12	mL	biopac	magasin conso	1172 1173 1432		1432-B	661 kg/m3	0,000012	m ³
AD BLUE	50	L	pro 10	magasin conso						
SILICONE GREASE	1	kg	sfac	magasin conso						
GRAISSE 614 GRAPHYTE	1	kg	sfac	magasin conso						
MULTI MOS 2	200	kg	total	huilerie	1172 1173		1172	0,9	0,2	t
NEOPRENE 400	10	L	sfac	magasin conso	1172 1173 1432	-26°C	1432-A	0,88	0,0088	t
GRAISSE AU CUIVRE	1	kg	sfac	magasin conso	1131 1172 1173 1432		1131	1	0,001	t
FIXPRESS	1	L	sfac	magasin conso	1131 1172 1173 1212-Gr3 1432		1131	2**	0,002	t
FREINAGE FORT	1	L	sfac	magasin conso	1131 1172 1173 1200 1212-Gr3 1432		1131	2**	0,002	t
FREINAGE MOYEN	1	L	sfac	magasin conso						
HT 600 - AEROSOL	3	L	sfac	magasin conso	1172 1173 1432		1172	0,72	0,00216	t
NET DEX	10	L	sfac	magasin conso	1172 1173 1432	-35°C	1432-A	0,67	0,0067	t
ATAL 5	10	m ³	gazpac	gaz						
ARGON	4	m ³	gazpac	gaz						
AZOTE	4	m ³	gazpac	gaz						
VERTRO 715	1	kg	sfac	magasin conso	1432	21°C	1432-B	870 kg/m3	0,001149	m ³
GRAISSE GADUS V220	24	kg	shell	atelier	1172 1173		1172	0,9	0,024	t
GRAISSE RAMMER	120	kg	bertrand export	atelier						
MULTIS COMPLEX EP2	120	kg	total	atelier	1172 1173 1432		1172	0,9	0,12	t
STAR MAX GEN 6FE 10W30	1000	L	total	huilerie	1172 1173		1172	855,5 kg/m3	0,8555	t
85W140	60	L	total	huilerie						
10W40	400	L	shell	huilerie	1172 1173		1172	0,861 kg/dm3	0,3444	t
COOLELF-37	1000	L	total	huilerie						
EQUIVIS ZS68	60	L	total	huilerie						
FE 75W90	60	L	shell	huilerie	1172 1173		1172	868 kg/m3	0,05208	t
GRAISSE CONDAT HT	24	kg	ateco	magasin conso						
RIMULA R3 15W40	60	L	shell	huilerie	1172 1173		1172	886 kg/m3	0,05316	t
EQUIVIS ZS46	60	L	total	huilerie						
NET90	200	L	tpac	huilerie						
TELLUS 46	200	L	shell	huilerie						
HUILE 80W110	1000	L	total	huilerie	1172 1173 1432	225°C	1172	893 kg/m3	0,893	t
Gasoil	20000	L			1432		1432-B		4	m ³

*Lorsque le produit peut être classé dans plusieurs rubriques, il est classé dans la plus contraignante
Pour la rubrique 1432, bien que plus contraignante que d'autres, si le produit n'entrait dans aucune catégorie (point éclair trop élevé), la catégorie suivante était désignée
**Si densité non précisée, densité relative de 2 considérée par principe de précaution

Rubrique	Nom	Quantité/volume installation	Unité	Seuil	Classe
1131	Toxiques	0,005	t	1t	NC
1172	Très toxique pour les organismes aquatiques	11,54	t	20t	NC
1220	oxygène	0,0313	t	2t	NC
1411	Gaz comprimés renfermant des gaz inflammables	0,0000196	t	1t	NC
1418	Acétylène	25,6	kg	100kg	NC
1432 cat A	Liquides inflammables	0,157	t	10t	NC
1432 (cat B et C)	Liquides inflammables	4,001	m3	5m3	NC

en considérant une cuve de 4000 L d'huiles usagées (1000 kg/m3)

Equipement	Nature	Puissance (kW)	Nombre	Local
perceuse à colonne	Fixe	0,75	1	meca générale
touret à meuler	Fixe	0,35	2	meca générale
poste à souder petit	mobile	1,5	1	meca générale
Presse hydraulique 50t	Fixe	0	1	meca générale
disqueuse	Mobile	1,5	2	meca générale
meleuse d'angle	Mobile	0,75	2	meca générale
Scie circulaire	Fixe	1	1	mec générale
Poste à souder LINCOLN ELECTRIC	Fixe	3	1	soudure
Bras d'aspiration fumée de soudure	Fixe		1	soudure
chauffe roulement	Mobile	0,75	1	outillage
Décapeur thermique	Mobile		2	outillage
machine à comprimer les filtres	Fixe	3	1	Atelier
pont 4 colonnes PL	Mobile	2,2	4	Atelier
pont deux colonnes	fixe	2,6	2	Atelier
pont VL 4 colonnes	fixe	1,8	4	Atelier
Station de gonflage	Mobile		1	Atelier
Compresseur	fixe	22	1	Local compresseur